

Candidature M2 / Faire apparaître ses M1

Par **Lilou1**, le **09/04/2015** à **18:26**

Bonjour à tous !

Je suis actuellement en M1 droit européen. Je vais donc postuler dans plusieurs M2. Le problème est que l'année dernière, j'ai fait un M1 de droit social. Je l'ai validé mais je n'ai pas postulé en M2 car cette filière ne me plaisait pas.

A votre avis, dois-je faire apparaître cette année de M1 dans mes candidatures / CV ou bien l'"omettre"?

Merci d'avance pour vos réponses !

Par **bulle**, le **10/04/2015** à **07:11**

Bonjour,

Oui vous devez faire apparaître ce M1 et sans doute même préciser dans votre lettre de motivation que vous avez changé de voie car vous n'accrochiez pas à la matière.

De toute façon, sinon cela fera un trou d'un an dans votre CV, comment voulez-vous le justifier autrement?!

Par **Lilou1**, le **10/04/2015** à **19:38**

Merci de votre réponse ! C'est ce que je pensais aussi, mais je préfère être sûre !

Par **Viktor**, le **15/05/2015** à **21:33**

Bonjour. Ce sujet m'intéresse car je suis dans la même situation que toi Lilou, avec un M1 en droit privé et un M1 en droit des affaires. Je vais candidater cette année pour les M2 orientés en droit des affaires, donc liés à mon 2e M1.

Pour la lettre de motivation, est-il nécessaire de mentionner le précédent M1 (qui n'apporte rien puisqu'il n'est pas en rapport avec la formation M2) ? Il sera de toute façon mentionné

dans le CV et les relevés de notes.

Lilou, tu as fait quoi finalement ? Tu as débuté ta lettre par la formule du type "actuellement titulaire d'un m1 droit européen et d'un m1 droit social" ?

Par **Emillac**, le **15/05/2015** à **21:54**

Bonjour,

[citation]Pour la lettre de motivation, est-il nécessaire de mentionner le précédent M1 (qui n'apporte rien puisqu'il n'est pas en rapport avec la formation M2[/citation]

Non. Prévoyez de savoir répondre à la question : "Pourquoi avez-vous fait ce M1 ?" si un jour quelqu'un vous la pose.

[citation] Il sera de toute façon mentionné dans le CV[/citation]

C'est suffisant.

Par **Viktor**, le **16/05/2015** à **10:48**

Merci pour votre réponse. C'est aussi ce que j'envisageais, il n'est pas nécessaire de le mentionner dans la lettre. Je me contenterai de prévoir la question.